

Les arrestations d'agitateurs

SUITE DE LA 1^e PAGE

« Un chef d'œuvre de filature » déclarait, hier, le préfet du Rhône, devant les journalistes.

Les individus arrêtés vont être présentés au Parquet qui décidera des chefs d'inculpation.

465 ARRESTATIONS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

En marge de cette brillante réussite, dont l'effet moral peut être comparé à celui qu'a causé, dans les maquis rebelles algériens, la mort d'Amirouche, une vaste opération, a été menée simultanément dans de nombreux départements de la métropole entraînant l'arrestation de 465 agitateurs.

Ces opérations annoncées par M. Jean Verdier, directeur général de la Sûreté nationale, au ministère de l'Intérieur, font suite à celles récemment déclenchées à Paris contre les groupements F.L.N. par M. Papon, préfet de police.

De nombreuses armes individuelles, des documents ayant trait à l'activité du F.L.N., des grilles de comptabilité, des listes de collectes de fonds ont été découverts notamment dans les départements du Gard, du Haut-Rhin, et du Bas-Rhin et en Seine-et-Oise. 4.800.000 francs provenant de collectes et une somme s'élevant à 1.100.000 francs destinée à l'aide aux internés du F.L.N. ont été également saisis. Parmi les personnes arrêtées figurent plusieurs responsables de groupement F.L.N. du Sud de la France, chefs de kasbas, chefs de secteurs. Outre les arrestations de « Dada » alias Messaoud, chef de la Willaya du centre-sud et de Belkatir, chef de l'organisation spéciale de Lyon - Grenoble, M. Jean Verdier a indiqué que l'ancien député Brahimi et son frère avaient été arrêtés au cours de l'opération effectuée dans le département des Alpes-Maritimes.

Le directeur de la Sûreté nationale a précisé à propos de la lutte contre le terrorisme nord-africain en

Métropole que les services de police procédaient chaque jour à des interpellations et à des arrestations suivies dans de nombreux cas de mesures d'internement.

Le directeur de la Sûreté nationale a précisé que 2.680 agitateurs nationalistes algériens se trouvaient actuellement internés dans les camps de Vadnay dans la Marne (580 internés), de Saint-Maurice-de-l'Ardoise, dans le Gard (1.100 internés), et à Neuville-sur-Ain (1.000 internés). Un quatrième camp situé dans l'Aveyron, le camp du Larzac, ancien centre de formation militaire est actuellement en cours d'aménagement. Il pourra héberger 6.000 internés environ.

M. Verdier a précisé ensuite qu'un grand nombre d'arrestations avaient été opérées dans les départements où l'implantation nord-africaine est particulièrement sensible, notamment dans les Bouches-du-Rhône : 62 arrestations. Dans les Alpes-Maritimes : 23 arrestations. Dans l'Isère : 16 arrestations. Dans le Gard : 11 arrestations. Dans la Moselle : 16 arrestations. Dans le Nord : 25 arrestations. Dans le Rhône : 45 arrestations. Dans la Saône-et-Loire : 26 arrestations.

Depuis le jour de l'arrestation de Mansouri chef de la Willaya centre-sud

Un couple villeurbannais, qui avait logé le leader F.L.N., a disparu avec ses deux enfants

Lyon, 19 avril. — Au coup de sonnette que donna jeudi après-midi un receveur de la Compagnie des Eaux, à la grille de la triste villa qui porte le numéro 9 de la rue Emile-Dunière, à Villeurbanne, il n'y eut pas de réponse.

Sauf peut-être l'aboiement furieux de deux gros chiens berger allemand, seuls locataires actuels

UNE ENQUÊTE DE ROBERT JASSERON

de cette vieille maison où de modestes glycines ont fait leur apparition comme si en s'échappant dans la rue elles voulaient attirer l'attention des passants.

Cette villa où depuis bientôt dix jours personne n'entre, est l'objet de toutes les conversations du quartier. Les actuels propriétaires, un jeune ménage fort connu dans les meilleurs paroissiens de l'église de la Sainte-Famille, ont depuis mercredi soir disparu avec leurs deux enfants.

C'est, il y a six ans environ, que M. Jean André Polette, natif de Châteauroux dans l'Indre, âgé maintenant de 34 ans, vint s'établir dans cette villa qu'occupait naguère un officier servant en Indochine.

Il était à ce moment employé dans une maison de soieries et rentrait d'être père d'une petite fille, Sylvie, que lui avait donné son épouse Marie Louise Marguerite, née Lazer, née à Bastia, en 1923. Il y a trois ans le jeune couple eut un second enfant, le petit François.

Les affaires ne marchant pas M. Polette quitta la soierie pour la représentation d'une maison d'extincteurs. La maladie le frappa alors puisqu'il dut passer deux années dans un préventorium. Une maison de soieries l'employa à nouveau à son retour puis, tout dernièrement, il vendait des fourrures de maçonnerie.

Il y a deux mois il avait perdu son emploi. A cette époque, bien des amis du ménage les avaient peu à peu délaissés en raison de leurs relations trop fréquentes avec les meilleurs nord-africains du quartier.

Faut-il chercher dans ces fréquentations les vraies raisons de la disparition de cette famille villeurbannaise ? On est en droit de le penser et c'est tout du moins l'opinion de tout le quartier.

Disparition inattendue

C'est en effet le jour où à quelques mètres de leur domicile, les hommes de la D. S. T. passaient les menottes à un élégant nord-africain qui suivait les ébats de jeunes footballeurs sur le terrain de la paroisse de la Sainte-Famille que les époux Polette ont disparu.

Cet homme n'était autre que Mahmoud Mansouri dit « Messaoud », dit « Saoud », dit « Daï », âgé de 35 ans, chef de la Willaya n° 3, celle du centre sud F. L. N.

Mais quel rapport va-t-on penser, entre cette arrestation et la disparition étrange des Polette ?

C'est, croit-on savoir, par différents témoins, que Mansouri voulait occuper l'un des trois postes-clés de l'organisation F. L. N., était un visiteur habituel du ménage villeurbannais.

Toutes les personnes à qui fut présentée la photo du chef de la Willaya, sont formelles :

— Mansouri prenait fréquemment ses repas dans la villa aux Algériens et y couchait parfois. Ce n'était d'ailleurs là qu'un de ses nombreux points de chute puisqu'il logeait également chez un autre ménage métropolitain, M. et Mme Michel Gin, 35, rue Saint-Jérôme, arrêté tout récemment.

Il passait d'autres nuits dans son discret logement de la rue Voiney et d'autres encore chez son ami Gharrub, également en fuite.

Mansouri n'était pas le seul nord-africain familier de la villa, précisent les voisins puisque Gharrub y venait aussi et beaucoup d'autres, y laissant parfois leurs bagages.

A plusieurs personnes ayant incité à plus de prudence dans ses relations, Mme Polette répond : « Ca ne craint rien, vous ne les comprenez pas ! »

Et pourtant cette dernière avait recommandé à sa femme de ne pas parler de ses pensionnaires devant ses parents et beaux-parents.

Que craignaient-ils donc qui les incita à se taire et tout dernièrement à disparaître le même jour qu'un second hôte de Mansouri : Mohamed Gharrub ?...

Gharrub travailleur sérieux était logé avec sa femme et ses quatre enfants au 170 de la route de

Vaulx, dans une petite bâtisse, propriété de la cure de l'église voisine.

M. l'Abbé Potte que nous avons consulté, nous a pourtant dit le plus grand bien de ce travailleur algérien qu'il jugeait sérieux et à qui chaque jour, il prêtait les pages de notre confrère « Le Monde ».

C'est dire toute la confiance que lui inspirait son locataire. Par ailleurs, l'attention de M. l'Abbé Potte n'avait pas été attirée par le passage de Mansouri chez son locataire, si ce n'est le jour même de son arrestation, effectuée au bord du terrain de football de la paroisse.

Candidat aux municipales

La nouvelle de la disparition des Polette a jeté dans les meilleurs paroissiaux une surprise considérable. Le ménage assidu des réunions y était fort bien jugé et son dévouement pour les malheureux était cité en exemple.

Même stupéfaction dans les milieux politiques villeurbannais. M. Polette s'était encore tout dernièrement présenté comme candidat aux élections municipales, le 8 mars, à Villeurbanne, sur la liste d'Union de la Gauche Socialiste (U. G. S.).

L'annonce de l'arrestation de son pensionnaire a-t-il affolé le jeune ménage ? C'est bien la seule raison valable si, comme on peut le penser, M. Polette ignorait tout de l'activité politique de ce dernier.

Tout permet de le supposer car mercredi, en soirée, Mme Polette était encore vue chez divers commerçants de la route de Vaulx.

A sa femme de ménage elle avait le jour même fixé rendez-vous pour le samedi. Rien ne laisse entrevoir un départ si précipité.

Precipité au point que la directrice de l'école libre de la paroisse n'a pas même été avisée du départ de son élève Sylvie Polette et que personne dans le quartier n'a été chargé par eux de la nourriture d'Astor et de Dicky, les deux chiens loups qui par leurs aboiements semblent interdire aux regards indiscrets de percer le mystère de la villa aux glycines.

R. J.



Mahmoud MANSOURI
chef de la Willaya n° 3, qui semble être à l'origine de la disparition du jeune couple villeurbannais
(Photo « D.H.L. »)



Dans la villa aux portes closes, il ne reste qu'à Astor (au premier plan), chien de M. Polette et, derrière, celui de son beau-frère.
(Photo « D.H.L. »).



La villa de M. et Mme Polette, au numéro 9 de la rue Emile-Dunière
(Photo « D.H.L. »).

En fuite avec les millions du F.L.N. le couple villeurbannais avait confié ses enfants et sa voiture à des parents avant son départ



La 403 grise n° 7658 AP 69 telle qu'ont pu la voir les voisins devant la villa aux Glycines du ménage Polette (Photo « D.H.L. »)

Lyon, 23 avril. — Il est de plus en plus certain que le couple villeurbannais M. et Mme Polette disparu depuis le jour de l'arrestation du chef de la willaya centre sud du F.L.N. a trouvé asile

UNE ENQUÊTE DE ROBERT JASSERON

soit à l'étranger, soit dans un établissement de la région.

On sait également d'après de nombreux témoins qu'à chaque début de mois les visites de Nord-Africains étaient très fréquentes dans la villa aux Glycines au 9 de la rue Emile-Dinière à Villeurbanne. Ces dates correspondaient sans nul doute aux livraisons à Mansouri chef de la willaya No 3, de l'argent collecté par les racket-

teurs du F.L.N. auprès des travailleurs musulmans de tout le centre sud de la France.

Il est apparu maintenant que M. Polette servait de transporteur de fonds sinon de trésorier au F.L.N. puisque, chaque mois, à bord de la 403 qu'il n'a d'ailleurs pas pu se payer seul, il acheminait des sommes importantes, plus de 30 millions parfois, aux responsables du F.L.N. soit à Paris, soit en Suisse.

Cet argent groupé par la suite avec celui des deux autres willayas de France était dirigé vers les terroristes d'Algérie. L'annonce de cette fuite inattendue a, on le sait, jeté un émoi considérable dans les meilleurs paroissiens de l'église de la Sainte-Famille où le ménage Polette était fort connu et estimé pour son extrême dévouement notamment auprès des Algériens.

Gros émot également à l'Union

de la Gauche socialiste où M. Polette avait longuement milité puisqu'aux dernières élections municipales il s'était présenté sur cette liste à Villeurbanne.

Jusqu'à ce jour on était persuadé qu'avec l'argent du F.L.N. le ménage Polette avait fait à bord de la 403 grise N° 7658 AP 69 emménager avec lui ses deux enfants Sylvie, 5 ans, et François, 3 ans.

Il n'en était rien.

LES POLETTE SONT DE RETOUR

C'est en effet ce qu'ont cru les voisins hier après-midi quand la 403 grise du ménage stoppa vers 14 h. devant la villa des Glycines.

La stupéfaction était grande mais ne dura pas. Si du véhicule les deux enfants de M. Polette descendirent, ce n'était pas leurs parents qui les accompagnaient.

Le pilote, M. Godard, employé au Gaz de France qui demeure à Dunoir, beau-frère de M. Polette a pu nous expliquer comment il avait eu la garde des enfants du frère de sa femme, comment il était en possession de la voiture recherchée par toutes les forces de France.

M. Godard a en effet arrivé chez les Polette le jour de leur départ précipité soit le 9 avril.

M. Polette demanda à sa mère de garder ses deux enfants et sa voiture pendant un voyage dont il ne donna pas la cause. M. et Mme Godard acceptèrent bien volontiers cette garde, habitant qu'ils étaient à en assurer de semblables. Depuis le 9 avril, M. Godard a reçu des nouvelles des fuyards mais sous une forme bien curieuse.

Les lettres, en effet, ne semblaient pas avoir été postées, ce qui permet deux hypothèses. Ou bien les Polette sont encore à Lyon, ou bien ils envoient leur courrier à des complèques qu'il faut charger de la transmission.

M. Godard, qui ignorait toute l'activité et des relations de M. Polette, pensa pour sa part qu'il se trouvait à l'étranger. Une lettre contenant les papiers afférents au véhicule le priaît ce matin encoré de s'occuper de la voiture, des chiens et de la villa aux Glycines, mais sans autre explication.

C'est ce qu'a fait M. Godard, ce début d'après-midi d'où la surprise des voisins revoyant la voiture grise qui, recherchée partout en France, se trouvait depuis près de 15 jours à deux pas de la Préfecture devant le N° 3 de la rue Dunoir. — R. J.

Les archives de Mansouri permettent l'arrestation d'un chef de zone et du responsable F.L.N. de l'Ain

Les deux hommes "tenaient réunion" sur une place de Grenoble

Grenoble, 23 avril. — La récente arrestation de Mansouri, le chef de la willaya Centre-Sud a permis aux services de la surveillance du territoire de compléter leurs dossiers sur l'activité des différents chefs F. L. N. du Sud-Est de la France.

Leurs enquêtes, particulièrement difficiles dès qu'il s'agit de pénétrer dans les milieux nord-africains ont été, de ce fait, facilitées.

La plus récente, menée en collaboration avec la sûreté urbaine de Grenoble, a amené l'arrestation de deux « personnalités » régionales : Moktar Benchelik, 23 ans, peintre (soi-disant), 8, rue Chanoise à Grenoble et Amar Guettouche, 34 ans, moulleur, 32, rue Anatole-France à Oyonnax.

Pris en flagrant alors qu'ils s'étaient fixé rendez-vous près du

monument des « Trois Ordres » sur la place Notre-Dame, ils n'ont opposé aucune résistance aux inspecteurs qui les appréhenderont.

Il est vrai que l'opération fut menée prestement et que les deux hommes se trouvèrent cinturés sans qu'ils aient eu le temps d'apercevoir les policiers.

Moktar Benchelik avait été nommé chef de la zone de Grenoble depuis l'arrestation en Savoie de Ziad Djelloul. Son rôle consistait à centraliser tous les renseignements des départements suivants : Isère, les deux Savoie, les Hautes-Alpes, l'Ain, la Saône-et-Loire et la Côte-d'Or.

Souvent, il prenait contact avec ses délégués et dirigeait les diverses réunions qui avaient lieu à Chambéry, Annecy, Bourg, Mâcon, Gap ou Dijon.

Amar Guettouche s'occupait plus spécialement du département de l'Ain et assurait la liaison avec son chef de zone...

Les deux hommes, présentés au juge d'instruction, ont été écroués à la prison St-Joseph.

Avant le procès des saboteurs du dépôt de Mourepiane

Les avocats protestent contre le secret des débats

Marseille, 23 avril. — Le vaste dossier d'assassinat de Mme et M. Léon et Célestine, qui assisteront à partir du 27 avril, devant le tribunal des assises, à l'ouverture du procès des 17 agents du F.L.N. accusés de l'assassinat de M. Mourepiane, sera remis par un ou deux témoins devant la cour d'appel de Paris, le 25 avril, à Londres, et peut-être un avocat de la partie civile, Sébastien Héringuer, depuis rentré.

Les avocats ayant appris que le procureur général de Paris avait brouillé l'article 78 du code pénal paragraphe 1er et rajouté parmi les articles 226 et 227, au contraire de ce qu'il avait été décidé, l'ouverture des crimes contre la sécurité de l'Etat, ont déclaré dans une réunion de la revue des avocats que l'accusation devait être déclarée échouée à leur jugement. Si cet article était appliquée, les juges pourraient être tenus responsables d'impossibilité d'assurer le résultat souhaité, mais aussi le résultat inverse.

ON RECHERCHE
Quatre personnes sont, dans le moment présent, recherchées dans l'affaire de l'assassinat de M. Mourepiane, ayant subi son sort chez Mme et M. Léon, commerçant. L'ouïe a été entendue dans la matinée de ce matin à Monastier-sur-Grosne, commune d'Auvergne, où il a été arrêté. Il était trop tard, le dauphin ayant déclaré qu'il n'avait pas pu faire venir à l'intérieur du sas un avocat de l'accusation. Mais il a été arrêté dans le délicieux quartier Banania. Ce secteur de la première banque des petits déjeuners de la ville de Lyon, où tout acheteur d'un des fameux Pains d'épicier garantis par Unimil. Profitant de l'absence de l'accusé, il a été bien évidemment déclaré de qualité d'espionages de son Pain d'épicerie, et de l'assassinat, Bréchet et Van Lynden.

Rentrant chez lui, un octogénaire lyonnais surprend un cambrioleur armé qui l'enferme dans une alcove et lui dérobe sa fortune

Lyon, 23 avril. — Il n'était pas encore 17 h. 30 hier soir lorsque M. Longchamp, âgé de 81 ans, et d'habitation 27, rue Jarente, quittait son appartement pour se rendre chez Perronne ou il était venu pour une pièce d'identité pour remplacer celle qu'il avait perdue.

C'est pourquoi l'officier de police qui l'a interrogé a pu dire : « Les faits sont connus contre le voleur et il a été déclaré à la police que l'ouverture du processus contre lui devait être reportée au lendemain, du fait à ses circonstances. »

Il a été dévalisé par un bandit armé

C'est par ces paroles que M. de Longchamp fit, au second étage de son immeuble, l'ouverture de la porte d'entrée de son appartement, que trop vivace étaient. Vers 16 h. 30, il fut accosté par un homme qui portait quatre ans, après 81 ans de présence chez un agent de change, et qui demanda à son maître de faire une demande à la gare de Perrache.

Il fut alors déclaré que l'heure était tard, et que l'agent de change devait déposer, de son côté.

Quand il revint, il trouva deux hommes qui l'avaient dérobé.

Ainsi seulement, le voleur appela l'attention : « Je vous appelle à l'ordre à l'abandon de l'appartement. »

Les policiers qui avaient été alertés, arrivèrent et trouvèrent M. Longchamp sur le tapis de sa chambre, avec un revolver dans la main droite et une balle dans la main gauche.

Dans le couloir, un homme armé d'un fusil. Arrivé en pompe, M.

de Longchamp ne vit point tout ce qu'il vit, mais il vit tout ce qu'il vit.

Mal à propos, il vit l'appartement dont il venait de sortir, mais il vit aussi l'agent de change.

Le voleur, qui venait de sortir de son appartement, avait pourtant

échappé à l'agent de change.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'interrogea.

Il fut arrêté par un officier de police qui l'

